



DECISION N° 2022/34

OBJET : Fourniture et pose d'une citerne incendie

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Vu l'article R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport d'analyse des offres remises dans le cadre de la procédure de marché,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

D'attribuer le marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'une citerne incendie avenue Paul Machy à l'entreprise LEROY TP 9, rue de la place - 62850 ESCOEUILLES, pour un montant de 44 500 € HT.

ARTICLE 2:

De signer et de notifier les actes relatifs à ce marché.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Receveur de la Trésorerie d'AUDRUICQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 31 mai 2022

Olivier MAJEWICZ,



Maire d'OYE-PLAGE